

Budget de fonctionnement de l'exercice 2020

Préavis N°14/2016-2021

Lausanne, le 17 septembre 2019

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le Comité de direction vous soumet le projet de budget de l'Association pour l'année 2020.

2. Considérations générales

Suite à l'annonce faite de l'entrée en vigueur, en date du 1^{er} janvier 2020, de la loi cantonale sur le transport de personnes à titre professionnel, il s'ensuit que le projet de budget de l'Association présenté pour 2020 fait apparaître une diminution de l'ordre de Fr. 60'000.- des redevances. En effet, la gestion des autorisations B et C, ainsi que des VTC étant reprise par le Canton, ne figurent plus que dans cette rubrique les taxes relatives aux véhicules et aux carnets de conducteurs des taxis A (avec concession).

3. Budget 2020

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
<u>Charges</u>	716'000.00	740'000.00	719'725.55
Prestations fournies par Lausanne en faveur de l'Association, selon contrat de prestations du 11 décembre 2003	660'800.00	660'800.00	660'800.00
Honoraires du président de la Commission administrative	20'000.00	20'000.00	19'386.00
Autres honoraires	12'000.00	12'000.00	18'123.20
Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du Préposé intercommunal aux taxis	10'000.00	20'000.00	12'067.80
Tâches de secrétariat du Conseil de l'Association	2'500.00	2'500.00	3'225.00
Frais liés à l'élaboration d'une refonte de la réglementation sur le service des taxis (cf. réponse partielle au postulat M. Blanc)	5'000.00	15'000.00	0.00
Honoraires extraordinaires	0.00	0.00	0.00
Aménagement et entretien de stations de taxis	1'000.00	3'000.00	0.00
Annonces, documentation, divers	2'00.00	700.00	0.00
Frais divers de l'Association	2'000.00	3'000.00	3'006.85
Rémunération des organes de l'Association	2'500.00	3'000.00	2'160.00
Frais bancaires			656.60

Charges extraordinaires			300.10
<u>Revenus</u>	692'000.00	740'000.00	768'983.50
Contribution des 12 communes membres de l'Association (fr. 1.90 par habitant)	480'000.00	475'000.00	475'959.50
Emoluments (taxes diverses)	28'000.00	81'000.00	94'457.00
Redevances d'utilisation du domaine public (230 concessions)	184'000.00	184'000.00	190'880.00
Recettes diverses			7'687.00
<u>Résultat d'exploitation</u>			
Excédent de produits de l'exercice viré à "Profits et pertes reportés"			49'257.95
<u>Récapitulation</u>			
Total des charges	716'000.00	740'000.00	719'725.55
Total des revenus	692'000.00	740'000.00	768'983.50
Résultat d'exploitation	- 24'000.00	0.00	49'257.95

4. Conclusions

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal,

vu le préavis N° 14/2016-2021 du Comité de direction du 17 septembre 2019;

où le rapport de la Commission de gestion qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'arrêter, pour l'exercice 2020, le budget de fonctionnement de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, comme il suit :

Charges : fr. 716'000.00
 Revenus : fr. 692'000.00
 Résultat d'exploitation : fr. - 24'000.00

Au nom du Comité de direction

Le président


 Pierre-Antoine Hildbrand

Le secrétaire


 Pascal Stoeri